

*République Française*  
*Département d'Indre-et-Loire*  
**SIAEP DE MARRAY LA FERRIERE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
**Séance du mardi 18 mars 2025**

<b>Membres en exercice</b> : 12	Date de la convocation : 06/02/2025
<b>Présents</b> : 10 <b>Excusés représentés</b> : 1 <b>Absents/excusés</b> : 1 <b>Votants</b> : 11	<i>L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit mars, 18 heures 30, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BESNIER,</i> <b>Présents</b> : Jean-Jacques BESNIER, Gilles BOUTILLIER, Philippe CAPON, Alexandre CHAMINADOUR, Stanislas CLOUET-D'ORVAL, Françoise CUVIER, Pascal DUBOIS, René LAVAINÉ, Jean-Marc PAPIN, Stéphane VERDIER <b>Excusés et représentés</b> : Jean LEDDET par Stanislas CLOUET-D'ORVAL <b>Excusés</b> : Yannick LASNE <b>Absents</b> :
<b>RESULTAT DU VOTE</b> : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0	<b>Secrétaire de séance</b> : Stéphane VERDIER

**DE\_2025\_04**

**Objet : Choix de l'entreprise dans le cadre des travaux de renouvellement des canalisations rue du 11 novembre - La Ferrière et rue de l'Ermitage - Les Hermites**

Monsieur le Président rappelle :

- qu'une consultation a été lancée le 16 janvier 2025 sous forme de procédure adaptée conformément au décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

- que l'avant-projet a permis d'estimer ces travaux (y compris ingénierie et divers) à 247 500,00 € HT, soit 235 800,00 €.HT pour les travaux – hors ingénierie.

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 21 février 2025 à 16h00. La consultation a donné lieu à la réception de 4 plis conformes sous format électronique.

Monsieur le Président donne lecture de l'analyse des plis dressée dans le rapport du maître d'œuvre et propose que soit retenue l'entreprise suivante :

- **JEROME BTP - 3 rue Yves Chauvin - 37510 BALLAN-MIRE dont le montant de l'offre s'élève à 184 358,60 € HT.**

Monsieur le président demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation du rapport d'analyse des offres de la société HADES,

Considérant que l'entreprise JEROME BTP a obtenu une note globale de 93,88/100 et que c'est l'offre technico-économiquement la plus avantageuse en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le marché à :

**JEROME BTP - 3 rue Yves Chauvin - 37510 BALLAN-MIRE dont le montant de l'offre s'élève à 184 358,60 € HT,**

- **AUTORISE** Monsieur le président à signer tous documents relatifs au marché de travaux de renouvellement des canalisations :

- rue du 11 novembre - commune de La Ferrière,

- rue de l'Ermitage - commune des Hermites.

Pour extrait, copie conforme,  
La Ferrière, le 19 mars 2025  
Le Président,

*Acte rendu exécutoire après transmission  
au représentant de l'Etat le 19/03/2025,  
réception le 19/03/2025 et affichage,  
publication, notification le 19/03/2025*



Jean-Jacques BESNIER

Dépôt Sous-Préfecture de Loches  
Date de réception de l'AR: 19/03/2025  
037-253701122-20250318-DE\_2025\_04-DE